

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : 2 cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'Archevêché de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHIS, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Vingt-tième dimanche après la Pentecôte. — L'autorité, suite. — Au cinquième. — Un congrès anglican. — Chronique. — Nouvelles religieuses : Rome, France, Etats-Unis, Japon — Le Viatique, suite et fin.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

LUNDI,	4	NOVEMBRE	— Ste-Agathe.
MERCREDI,	6	“	— St-Charles de Joliette.
JEUDI,	8	“	— St-Bruno.
DIMANCHE,	10	“	— St-Charles de Lachenaie.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	3	NOVEMBRE	— 21 P. Du Dimanche.
Lundi,	4	“	— St-Charles Borr. E. C. dub.
Mardi,	5	“	— De l'Oct. sem.
Mercredi,	6	“	— De l'Oct. sem.
Jeudi,	7	“	— De l'Oct. sem.
Vendredi,	8	“	— Oct. de la Toussaint, d.
Samedi,	9	“	— De la cence de la Bas. du Sauveur.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathedrale.—Dimanche 3 Oct., ordination, confirmation à 7 hrs et demie.
 Lundi 4, à 7 hrs, service pour les évêques défunts de Montréal.
 Mardi 5, à 7 hrs, service pour les chanoines défunts.
 Mercredi 6, à 7 hrs, service pour les bienfaiteurs défunts de la Cathédrale.

No-re-Dame.—Dimanche 3, après Vêpres, procession de la confrérie du T. S. Sacrament.
 Lundi 4, à 7 hrs, messe de fondation pour les associés défunts de l'Union de Prières. A 5 hrs p. m. salut de fondation pour la Confrérie de la Bonne Mort.

Tous les matins du mois de novembre, à 7 hrs, à l'Autel des Ames du Purgatoire, messe et prières pour les défunts.

N. D. des Anges — Dimanche 3, à 6 hrs trois quarts, office pour les confrères défunts, suivi des exercices ordinaires.

Dimanche 3. — Fête du Titulaire de Ste-Malachie à Ormstown et de St-Hubert. Solennité du Titulaire de St-Alphonse Rodriguez.

A V I S

Pour les abonnements et l'administration de la SEMAINE RELIGIEUSE, s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.
 Pour la rédaction s'adresser à M. l'abbé J. M. Eimard ou à M. l'abbé P. N. Bruchési.

VINGT-UNIÈME DIMANCHE APRES LA PENTE- COTE

“ Le royaume du ciel est semblable à un roi qui fait rendre compte
à ses serviteurs. (S. MATTH., XVII). ”

I. Le roi figuré dans cette parabole, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Sauveur du monde, fils de Dieu et fils de David ; celui dont parlait le prophète quand il a dit que le divin Messie serait établi roi dans Sion. Ses serviteurs sur la terre, ce sont tous les enfants des hommes ; tous lui doivent la vie ; par conséquent, tous auront à lui rendre compte de l'usage qu'ils en auront fait. Quelle est la conscience qui envisagerait sans crainte le jour du rendement des comptes ? Les saints eux-mêmes en éprouvaient de l'effroi. La vue de notre pauvreté, de nos péchés, de nos infidélités, nous rejeterait dans le désespoir, si nous ne possédions l'espérance chrétienne. Nous ne pouvons que répéter avec David : “ Seigneur, n'entrez pas en jugement avec votre serviteur, puisque nul mortel ne sera trouvé juste devant vous. ”

II. Les dix mille talents dont le serviteur était redevable à son roi représentent l'immense dette de l'homme. Mais les cent deniers qui étaient dus à ce même serviteur, nous font comprendre qu'il n'y a aucune proportion entre ce que les hommes se doivent les uns aux autres, et ce qu'ils doivent à Dieu. Quand nous examinons sérieusement notre dette, nous reconnaissons que, n'ayant rien de nous-mêmes, nous devons au Seigneur tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons. Encore faut-il décompter les biens dont nous sommes privés par notre faute. Que de grâces perdues, que d'inspirations négligées ! Combien de sacrements sont restés inutiles et stériles ! Que de lumières se sont éteintes ! Que de manquements, que d'ingratitude !

Ce coup d'œil nous aidera à pressentir l'énormité de notre dette et à prendre les moyens de nous en acquitter.

L'homme de bien et régulier dans ses mœurs, pardonne tout aux autres, comme s'il faisait tous les jours des fautes, et s'absent d'en faire, comme s'il ne pardonnait rien à personne.

L'AUTORITE

Le peuple est-il souverain ?

(Suite et fin).

Le grand argument de Rousseau en faveur du principe de la souveraineté du peuple est tiré de la liberté absolue et inaliénable de l'individu. Selon Jean-Jacques, l'homme naît libre ; cette liberté essentielle, à laquelle, le voudût-il, il ne pourrait renoncer, demeure pleine et entière dans l'hypothèse du contrat social, mais déclive et périclite du moment qu'il se soumet à un autre souverain que le peuple.

Un examen, même superficiel, de ces diverses assertions, nous en montre la fausseté et l'insuffisance à servir de base à un système inventé pour régénérer la société et lui assurer la paix et la fraternité universelles.

Est-il vrai que l'homme naisse pleinement libre ? Incapable de connaître et de vouloir, ne possédant pas encore l'usage de ses facultés intellectuelles et morales, l'enfant au berceau nous apparaît placé, par la nature même de son état, en dehors de toute obligation, de toute responsabilité, précisément parce qu'il est temporairement privé de toute liberté. Plus tard le réveil de la raison, lui amène-t-il celui de la liberté, c'est-à-dire comme l'entend Rousseau, l'exemption de la loi et de devoir ? Non, car dès lors il est saisi par les liens de la famille et par ceux de la société civile. Qu'il accepte ou non l'autorité paternelle, il doit la subir et s'y soumettre. De même du moment qu'il reçoit de la société civile la sécurité de sa vie et de ses biens, des moyens de développement pour ses facultés, il doit à cette même société obéissance et respect, et le concours de ses efforts pour la maintenir prospère et éloigner d'elle, autant qu'il est en lui, tout obstacle à son progrès et tout péril de ruine.

Il n'est pas moins faux de dire que la liberté de l'homme soit tout entière inaliénable. Sans doute l'homme ne peut aliéner la liberté qu'il possède, de par Dieu et de par la nature, d'accomplir son devoir et de tendre vers sa fin. Mais, on l'a dit avec raison, en dehors de ce domaine étroit et sacré, l'homme, non seulement a la faculté, mais ne peut se dispenser de restreindre à chaque instant sa liberté ; ce n'est qu'à ce prix qu'il la conserve et la développe.

On nous objecte que l'aliénation de la liberté individuelle est toute différente de l'aliénation de la liberté d'autrui, et que la souveraineté du peuple est inaliénable, parce qu'elle n'appartient pas seulement à la génération qui voudrait en disposer. Si cela était, tout pacte durable entre peuples ou entre individus deviendrait impossible, et les générations subséquentes auraient toujours le droit de répudier les arrangements pris par celles qui les ont précédées. Que deviendraient alors les traités de paix, d'alliance et de commerce ? Que deviendraient, devant la souveraineté naissante d'une génération nouvelle, la propriété dans la famille et le pouvoir dans l'Etat ? Paralysés aux mains de ceux qui existent, en faveur de ceux qui n'existent pas, ils n'appartiendraient jamais à personne.

Si les conséquences sont fausses, le principe est faux et, par suite, doit être rejeté. "Ceux qui entrent dans une société bénéficient de toutes les ressources et de tous les avantages accumulés par leurs prédécesseurs : ils doivent, en revanche, accepter et respecter tous les engagements qui grèvent le patrimoine social. L'ordre, la paix, la raison, par conséquent le droit naturel, veulent qu'il en soit ainsi. On n'entre dans n'importe quelle société qu'à cette condition. Cela est incontesté quand il s'agit d'une société volontaire. *A fortiori* cela est incontestable s'il s'agit d'une société nécessaire." (VAREILLES-SOMMIÈRES).

Enfin, soutenir qu'en se soumettant au peuple souverain l'individu conserve sa liberté intacte et n'obéit qu'à lui-même, c'est contredire à la fois la raison et l'expérience. La souveraineté du peuple et la liberté absolue de l'individu sont deux idées contradictoires et inconciliables. Bien plus, la théorie de Rousseau, loin de sauvegarder la liberté individuelle, la détruit en réalité, en faisant de l'état, personnification et source des volontés de tous, un véritable despote absorbant les droits d'un chacun et gouvernant sans égard pour les réclamations les plus sacrées des individus et des familles ; elle livre à d'impitoyables majorités, des minorités vexées et écrasées, auxquelles elle cherche à persuader que leur servitude est une pure illusion et qu'elles sont vraiment libres par la volonté générale. Aussi M. de Tocqueville, d'ailleurs partisan de la démocratie, admet-il que cette forme sociale entraîne naturellement et comme nécessairement un despotisme immense s'exerçant par la centralisation. (DE LA DÉMOCRATIE, I, II, P. IV).

Erronée dans ses principes fondamentaux, la doctrine de la souveraineté est pleine de dangers dans ses conséquences et conduit directement à l'anarchie. Elle encourage, elle autorise les révolutions, les révolutions, et, par suite, elle tend à ravir sans cesse aux peuples la paix, la stabilité, l'ordre ; elle rend impossible ou entrave continuellement le progrès véritable de la nation et la prive nécessairement des bienfaits de la société civile. " Que peut devenir une société perpétuellement soumise aux fluctuations des volontés et des passions humaines ; où la génération de demain ne peut être engagée dans un ordre de choses par la génération d'aujourd'hui ; où l'homme lui-même se réserve de défaire, à courte échéance et selon le caprice du moment, l'édifice qu'il vient de construire ? C'est la nuit des idées, le désordre de toutes les opérations sociales. Les plus sages ne peuvent que tâtonner et basculer sans cesse, cherchant à prendre le courant de l'opinion, parce que l'opinion devient le principe des principes ; les habiles exploitent la situation à leur profit, et le peuple pâtit de la suspension présente de sa vie publique, et des incertitudes de l'avenir. L'instinct de la conservation lui fait chercher un sauveur. Alors au milieu des ruines déjà faites on voit apparaître un homme sans conscience, cherchant à marier la force à l'audace. Il appelle à lui toutes les terreurs et tous les intérêts en souffrance. Il promet la paix et la prospérité ; on croit à sa parole parce qu'on est las de défiance ; il confisque la divinité-peuple ; il s'en revêt ; il répand autour de lui la joie et le plaisir ; il endort la conscience publique jusqu'à ce qu'une nouvelle crise survienne et ramène le triomphe des haines mal éteintes de l'anarchie contre l'autorité. Ainsi va toute société qui veut s'asseoir sur un blasphème. Dieu, dont elle méprise l'autorité suprême, la condamne à rouler de l'hydre au crocodile, du crocodile à l'hydre ; de l'anarchie au despotisme, du despotisme à l'anarchie. " (LE P. MONSABRÉ. *Radicalisme contre radicalisme*).

Malheureusement, il sera toujours difficile de purger l'opinion publique de cette dangereuse erreur qui flatte l'amour propre de tous, favorise les rêves ambitieux de ceux qui convoitent le pouvoir, et ne répond que trop, avec ses élections fréquentes, ses discussions politiques, ses agitations continuelles, aux instincts turbulents de la multitude. Espérons néanmoins voir un jour se réaliser la prophétie des écrivains contemporains, qui annoncent que le torrent de la démocratie pure rebrousse chemin devant

les obstacles et les ruines qu'il aura accumulées, et que la civilisation, demandant son salut à des gouvernements plus fermes et plus stables, entrera de nouveau dans la voie glorieuse du progrès véritable, et goûtera une paix trop longtemps troublée par les adeptes de la souveraineté inaliénable et absolue du peuple.

AU CIMETIÈRE

PAUL, fervent catholique.

ANTOINE, jeune indifférent.

ISAAC, israélite.

Antoine. D'où vient donc, cher Paul, que nous nous rencontrons ici sur les cendres de nos ancêtres ? est-ce que tu aurais, comme bien d'autres, quelque ami, quelque parent dans cette dernière demeure des mortels ?

Paul. Hélas ! quel est celui que la mort n'a pas frappé de ses coups meurtriers, au moins dans quelques-uns de ses proches ! Oui, en effet, j'ai sous plusieurs de ces monuments de bien chers objets de mes affections : et toi aussi, sans doute ?

Antoine. Ces jours derniers on a enterré un ami de la famille, et mon père, qui est un excellent homme, m'a ordonné de veur apporter une couronne d'immortelles sur la tombe de cet ami, que je pourrais même appeler un bienfaiteur.

Paul. Je pense qu'en remplissant cette pieuse commission, tu n'as pas manqué d'adresser à Dieu quelques prières pour cet ami défunt, pour ce bienfaiteur de la famille ?

Antoine. Jamais on ne m'a dit qu'il fallait prier pour les morts : j'ai toujours pensé qu'une fois dans la terre, c'était une affaire finie.

Paul. Comment, mon cher Antoine, tu n'as jamais prié pour les morts ! tu n'as pas dit un mot au bon Dieu en faveur de cet ami, pas un *Dé profundis*, pas même un simple *Requiem* !

Antoine. Est-ce qu'il ne suffit pas de la messe d'enterrement et des prières que font les prêtres ce jour-là ?

Paul. Hélas ! mon cher ami, dans quelle erreur ne sont pas la plupart des hommes à ce sujet ! On a l'air d'être intimement uni avec un ami, de chérir comme soi-même un enfant, un père, une mère ! et aussitôt que la mort leur a fermé les yeux, on se partage leurs dépouilles et on oublie leur personne !

Antoine. Pas du tout, on parle encore souvent d'eux, on publie leurs vertus, leurs bonnes œuvres ; quelquefois même on fait sur leur tombe un pompeux éloge de leurs bonnes qualités.

Paul. Je pourrais nier une partie de ta proposition, et te prouver que les pauvres défunts sont plus souvent blâmés que loués, mais je veux bien m'en tenir à ce que tu avances, on loue les morts, on parle de leurs vertus, on les exalte sur la terre, et on ne fait pas attention que peut-être ils sont cruellement tourmentés dans le purgatoire ! Quelques prières leur seraient bien plus utiles que ces fades louanges.

Antoine. Il ne faudrait donc, à ton avis, ni louer les morts, ni publier leurs vertus, ni même les pleurer ?

Paul. Je ne dis pas cela ; l'Eglise catholique ne blâme point ces démonstrations : elle-même pleure ses enfants décédés, se couvre de deuil, entoure leur tombe des marques les moins équivoques de la plus amère douleur, publie leurs vertus, et se plaît à les donner pour modèles aux vivants ; mais elle offre à Dieu de ferventes prières pour leur soulagement et leur délivrance du purgatoire, dans le cas où ils y seraient détenus.

Antoine. Mais je ne trouve pas mauvais que l'Eglise en agisse ainsi.

Paul. Ce n'est pas assez de ne pas le trouver mauvais, il faut encore l'imiter.

Antoine. On n'a pas toujours le temps de prier, et, à te dire vrai, je n'ai pas grand goût à faire des prières dont je ne vois pas trop l'utilité.

Paul. Ton langage n'est guère chrétien, mon cher Antoine ; je pourrais même ajouter qu'il annonce bien peu de reconnaissance envers des personnes chéries. Quoi ! tu as pitié d'un animal qui souffre, et tu n'aurais pas pitié d'un ami, d'un parent qui, selon les apparences, souffre cruellement dans le purgatoire !

Antoine. Qu'est-ce que cela veut dire : selon les apparences ?

Paul. Cela veut dire qu'il est bien rare qu'un mourant soit assez pur pour entrer dans le ciel immédiatement après sa mort, et que, par conséquent, on peut dire que le plus grand nombre des saints passent par la purgatoire avant d'entrer en paradis.

Antoine. Mais puisque ces âmes vont, dis-tu, dans le paradis, que leur importe de passer par le purgatoire ?

Paul. O mon cher Antoine, comment parles-tu ! Quoi ! peu importe à ton ami, à ton père, à ta mère de passer dans le feu et d'y

demeurer pendant des années entières, peut-être pendant des siècles ! Mais tu n'y penses pas ! Es-tu ce que tu seras plus dur qu'un Juif, qu'un Chinois, qu'un Indien ?

Antoine. Est-ce que les Chinois, les Indiens et les Juifs, prient pour leurs morts ?

Paul. Je laisserai à un de mes amis, Israélite, le soin de répondre en ce qui regarde sa religion. Quand aux Chinois et aux Indiens, il est de fait qu'ils portent jusqu'au fanatisme et à une sorte d'idolâtrie le culte des morts.

Paul. Tu veux dire, sans doute, qu'ils n'ont pas le bonheur de connaître le vrai Dieu comme nous, et, soit dit en passant, c'est ce qui fera un jour le sujet de notre condamnation, si nous ne vivons pas selon notre foi ; mais, quoiqu'ils n'aient que des idées fausses sur la religion, il n'est pas moins vrai qu'ils se font un devoir de se souvenir de leurs morts devant ce qu'ils appellent la Divinité.

Antoine. Leurs prières ne doivent pas être de grande utilité à ces morts.

Paul. Je pense comme toi ; mais la conduite de ces pauvres malheureux n'en est pas moins une condamnation manifeste de celle d'un grand nombre de ces gens qui se disent chrétiens et se croient fort raisonnables.

Antoine. Tu m'as parlé des Juifs, et tu m'as dit qu'un Israélite me répondrait au sujet des prières pour les morts : de qui veux-tu parler ? où est-il ?

Paul. C'est la vue de mon ami Isaac qui m'a fait naître cette idée : Je l'ai vu arriver il n'y a qu'un instant dans la partie du cimetière qui est destinée pour les morts de cette religion.

Antoine. Ah ! je le vois, ce pauvre jeune homme, il pleure peut-être la mort de son père : allons au-devant de lui.

Paul. Bonjour, cher Isaac : comment se fait-il que nous nous rencontrions ici ?

Isaac. Je viens rendre de nouveau mes respectueux devoirs à celui que la mort m'a ravi, et le recommander à la miséricorde du Dieu de nos pères, Abraham, Isaac et Jacob.

Antoine. Votre religion vous apprend donc à prier pour les morts ?

Isaac. Oui, certes, elle nous apprend à prier pour les morts, et nous nous faisons un devoir d'accomplir ce précepte divin.

Antoine. Comment prouveriez-vous que la prière pour les morts est prescrite dans les livres de l'Ancien Testament ?

Isaac. Nous lisons au IIe livre des Macchabées que des Juifs étants morts dans un combat, on trouva sur eux des objets consacrés aux idoles des nations : d'où l'on conclut que leur désobéissance était la cause de leur mort. Cependant Judas, ne jugeant pas cette faute mortelle, ordonna des prières et des aumônes, conjurant le Seigneur de les délivrer des peines qu'ils enduraient. Il ne s'en tint pas là, mais il envoya douze mille drachmes d'argent à Jérusalem, afin qu'on y offrit un sacrifice pour le péché de ces personnes, ayant, dit l'Écriture, de bons et de pieux sentiments de la résurrection ; car, ajoute-t-elle, s'il n'avait espéré que ceux qui avaient été tués ressusciteraient un jour, il aurait regardé comme une chose vaine et superflue de prier pour ces morts. C'est donc, conclut le texte saint, une bonne et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

Paul. Eh bien, Antoine, que dis-tu de cette réponse ?

Antoine. Cela commence à me paraître fort digne d'attention, et bientôt je finirai par croire que moi et mes pareils pourrions bien être dans une grande erreur, non-seulement sur cet article, mais encore sur bien d'autres.

Isaac. Quoi ! Antoine, vous autres disciples du Christ, enfants d'une Église qui ne cesse de vous recommander cette pieuse pratique, vous ne la croiriez ni utile ni convenable !

Paul. Un instant, mon cher Isaac, ne classe pas tous les chrétiens sur une même ligne. Oui, sans doute, ils croient tous en Jésus-Christ, d'une manière plus ou moins sérieuse ; mais malheureusement tous ceux même qui possèdent la vraie foi sont loin de la pratiquer. Il ne faut donc pas confondre les bons catholiques avec tous ceux qui se disent chrétiens, encore moins avec ceux qui rougissent de l'être. Oui, mon cher Isaac, il n'est que trop vrai que, tandis que les bons catholiques prient pour les morts et s'efforcent de les soulager, d'autres sont assez ingrats, j'ai presque dit assez dénaturés, pour les abandonner ! ils se partagent leurs richesses, et laissent ces pauvres âmes dans les flammes dévorantes, sans songer à leur procurer le moindre soulagement.

Isaac. Une telle conduite est aussi scandaleuse que déplorable, et j'ai vraiment de la peine à en croire capables des hommes pourvus d'un peu de raison.

Paul. Ce que je viens de dire n'en est cependant pas moins réel.

Isaac. Mais enfin, ne font-ils rien pour leurs défunts, ne leur témoignent-ils aucune reconnaissance, n'environnent-ils leurs tombeaux d'aucun signe religieux ?

Paul. Il y en a qui font débiter en leur honneur quelques discours laudatifs, d'autres placent sur leurs tombes d'assez belles épitaphes, quelques-uns y ajoutent un signe religieux, une croix, mais, à voir l'air indifférent avec lequel tout cela se pratique, on se persuade aisément que tout se borne à ces signes extérieurs, et que les pauvres défunts n'ont le plus souvent que le *requiescat in pace* gravé sur la pierre sépulchrale.

Isaac. Pour mon compte, je puis vous assurer que souvent j'ai été scandalisé en voyant ce qui se passe à certains convois.

Paul. Ce n'est pas sans motif.

Antoine. Il me semble que vous avez raison jusqu'à un certain point ; mais, voyez-vous, lorsqu'on n'est pas instruit, et surtout qu'on n'est pas convaincu, il est difficile de faire autrement.

Paul. Voilà précisément ce que j'attendais de ta sincérité ! Oui, sans doute, il est nécessaire d'être instruit et convaincu, c'est-à-dire d'avoir la foi.

Antoine. Il n'est pas donné à tous de l'avoir.

Paul. Pardonne-moi mon cher Antoine, il n'y a pas d'homme sur la terre qui ne puisse connaître la vérité s'il la cherche sincèrement, et Dieu ferait plutôt un miracle que de laisser dans les ténèbres celui qui cherche la lumière.

Antoine. Qu'est-ce donc que tu entends par chercher la lumière, et où la trouve-t-on ?

Paul. Pour trouver la vérité il faut lire les livres qui traitent de la religion, consulter des personnes éclairées et désintéressées, ne pas aller donner tête baissée, et à l'ombre d'un doute, aux portes de l'éternité.

Isaac. Est-ce qu'on est coupable lorsqu'on ne cherche pas à éclaircir ses doutes ? Il me semble que le doute doit suffire pour excuser la conduite d'un homme.

Paul. Oh ! que dis-tu là, mon cher Isaac ? est-ce que tu boiras une liqueur qu'on te présenterait, si tu avais le moindre doute qu'elle fût empoisonnée ?

Antoine. Il arrive cependant que ce n'est que sur des doutes qu'on se détermine le plus souvent.

Isaac. Il n'en est pas ainsi des personnes sensées ; elles prennent toujours le parti le plus sûr, et ne se décident qu'après avoir cherché inutilement la certitude.

Paul. Et cependant il ne s'agit alors que des intérêts purement temporels ; mais combien la chose devient-elle plus grave, plus importante, lorsqu'il s'agit de la religion, c'est à-dire des intérêts de l'éternité !

Isaac. Le seul bon sens l'indique.

Paul. Oui, le seul bon sens l'indique, tu as raison, et surtout, je-le répète, lorsqu'il s'agit de l'éternité.

Antoine. Je voudrais bien l'entendre raisonner un peu sur cet article, qui commence à me paraître plus grave que je ne l'avais cru d'abord.

Paul. Je le ferai volontiers, suis-je z-moi avec attention. 1o N'est-il pas raisonnable de croire qu'il y a un Dieu créateur et conservateur de toutes choses, que de dire que c'est le hasard qui a tout fait ? 2o N'est-il pas plus raisonnable de croire que Dieu, en créant toutes choses, et l'homme en particulier, s'est proposé une fin, que de dire qu'il a tout fait à l'aveugle ? 3o N'est-il pas plus raisonnable de croire que Dieu déteste le vice et qu'il aime la vertu, que de dire qu'il voit l'un et l'autre du même œil ? 4o N'est-il pas plus raisonnable d'éviter le mal et de faire le bien, dans la pensée que Dieu nous demandera compte de nos œuvres, que de s'exposer à des châtimens par une vie sans règle et sans frein ? 5o N'est-il pas plus raisonnable de travailler à éviter l'enfer, dans la pensée que peut être il existe, que de s'exposer à y souffrir éternellement, sous prétexte qu'on ne l'a pas vu ? N'est-il pas plus conforme au bon sens et à la raison de dire : Comme il peut se faire qu'il y ait un enfer, ainsi que le disent les personnes les plus éclairées, les plus vertueuses, je veux éviter tout ce qui pourrait m'y faire tomber ; que de dire : Quelques impies disent qu'il n'y a pas d'enfer, donc j'en serai rien pour m'en préserver, donc j'attendrai de le voir pour croire à son existence.

Isaac. Certes ! il serait trop tard d'y penser alors, et je vois bien que tu as doublement raison.

Paul. Quelqu'un disait à un moine : Tu seras bien attrapé, s'il n'y a pas de Paradis. — Tu le seras bien davantage, s'il y a un enfer, répondit celui-ci. Et en effet, que perdrait le juste, si sa croyance était fautive. Ses peines, ses privations !... Mais avec sa foi, les peines et les privations font son bonheur. Au contraire, que n'a pas à redouter l'incrédule si les vérités qu'il nie sont vraies !... Pour quelques plaisirs d'un moment, une éternité de

supplices. Or elles sont vraies ces vérités ! il ne faut qu'un peu de réflexion et de bonne foi pour s'en convaincre.

Antoine. Je commence bien à être un peu ébranlé, mon cher Paul, et si tu parviens à me convaincre des vérités chrétiennes, je te promets de me rendre.

Paul. Voilà des dispositions admirables ; il me semble entendre Jésus-Christ te dire que tu n'es pas éloigné du royaume des cieux.

Antoine. Eh bien, veux-tu nous donner les preuves et les éclaircissements que tu nous as promis ?

Isaac. Je veux suivre l'exemple d'Antoine, et m'instruire des vérités de la religion catholique ; car, j'ai entendu dire plusieurs fois, lorsqu'il s'agit de l'éternité, on ne saurait prendre trop de sûretés.

Paul. Vous avez raison, mes amis ; profitez des bons sentiments que Dieu vous donne, suivez la lumière qui commence à luire à vos yeux ; mais comme il faut en toutes choses prendre la marche la plus sûre et la plus directe, je vais vous découvrir ma pensée. Vous voyez que je ne suis qu'un jeune homme, que je n'ai aucun caractère pour vous instruire et pour traiter dignement les vérités de la religion ; permettez-moi donc de vous adresser à M. le curé de ma paroisse ; ce bon vieillard vous accueillera avec une bonté toute paternelle, et je suis assuré que vous serez content de ses instructions.

Isaac et Antoine. Nous y consentons volontiers, pourvu que tu veuilles bien nous présenter à lui.

Paul. S'il ne faut que cela, je le ferai avec bonheur ; je me retirerai ensuite, afin de vous laisser pleine liberté de lui raconter notre conversation et de lui faire part de vos doutes. Plus tard, si vous le voulez, dans huit jours, par exemple, nous nous rendrons chez Antoine, et vous aurez la bonté de de me dire dans quelles dispositions vous auront laissés les instructions de ce vénérable vieillard.

Antoine et Isaac. C'est entendu.

UN CONGRES ANGLICAN

Les " congrès " semblent entrer dans les mœurs. L'Eglise anglicane vient d'en tenir un à Cardiff sous la présidence de l'évêque anglican de Llandaff, et il paraît que désormais il y aura

tous les ans un de ces congrès d'anglicanisme, où dignitaires, pasteurs et simples membres de l'Eglise réformée étudieront les questions du jour et chercheront le moyen de sauver ce qui reste de prestige et d'influence à l' "Eglise établie."

Une grosse question préoccupe les dignitaires de l'anglicanisme. Le peuple s'est détaché de la religion d'Etat ; les masses sont rebelles à l'influence du clergé national, et un double danger en résulte pour l'Eglise d'Etat : le peuple, obéissant à des réformateurs de carrefour commence à donner dans les aberrations du socialisme, et le catholicisme attire à lui l'élite des intelligences.

A la conférence de Cardiff il n'a guère été question du second de ces deux périls ; tout bon protestant est convaincu qu'il est méritoire de lutter contre la "superstition romaine." Du reste, en combattant le premier péril, on prévient le second, et c'est pourquoi les membres du *Church Congress* ont été liés avant toute chose les moyens à employer pour rendre à l'Eglise nationale son influence d'autrefois sur les masses populaires.

Parmi les moyens proposés deux nous paraissent curieux à relever.

Le premier moyen a été mis en avant par le révérend Mackeson. Il consisterait à réagir contre la froideur, contre la sécheresse du culte anglican. Le révérend *clergyman* voudrait que les missions paroissiales ou conférences religieuses, au lieu d'être des réunions froides et sèches, fussent des assemblées imposantes par leur éclat, par la mélodie des hymnes, par la solennité des cérémonies, par le caractère vraiment sacerdotal des prédicateurs.

Le second moyen proposé par le révérend Medd est d'un caractère encore plus radical. Il consisterait à créer des religieux anglicans, des couvents anglicans tout simplement. Oh ! on se garderait bien de suivre les "errements de l'Eglise romaine." Les *clergymen* appelés à vivre en commun de la vie religieuse ne feraient pas de vœux perpétuels ; ils s'engageraient seulement pour cinq ans à la vie de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et encore ils pourraient être à leur gré relevés de leurs vœux temporaires.

Ces vœux ne seraient pas d'ailleurs bien terribles. Ils consisteraient à renoncer pendant cinq ans à tout mariage et à tout bénéfice. Les *religieux* recevraient 1,000 francs par an. Puis, après avoir travaillé en communauté pendant ces cinq années ils retrouveraient leur liberté. Obéissance relative, chasteté relative, pauvreté relative, tout serait relatif et temporaire dans les couvents anglicans.

Et voilà ce que nos frères séparés de l'anglicanisme inventent de mieux pour combattre les progrès du socialisme... et les progrès du catholicisme ! On voit assez que leur esprit d'invention se borne à plagier, très mal d'ailleurs, les pratiques et les institutions de l'Eglise catholique. C'est un hommage qui a son prix. Nous avons déjà, il y a quelques temps, signalé le curieux mou-

vement qui se dessine dans l'anglicanisme en faveur des institutions monastiques et qui a été discuté, non sans faveur, par les grands journaux de Londres. C'est le développement sous une autre forme du ritualisme : après les pratiques, les institutions. Le temps est loin où les frères de l'anglicanisme déclamaient avec fureur contre les couvents et contre " la vieille femme écarlatée des sept collines. " Espérons qu'en comprenant et en appréciant les merveilleuses institutions de l'Eglise catholique, les protestants de l'Eglise anglicane finiront par comprendre et apprécier celle qui les domine et les explique toutes, la papauté.

CHRONIQUE

On nous écrit de Rome que Mgr Jean-François Allard, archevêque de Taron, des Oblats de Marie Immaculée, a rendu sa belle âme à Dieu d'une façon vraiment admirable.

Il avait célébré la sainte messe le matin, et, homme de règle avant tout, il était venu à la chapelle pour y faire sa visite au Saint Sacrement. C'est là qu'il est mort, sans secousse et sans effort. On l'a trouvé à genoux, endormi du sommeil des justes.

Mgr Allard avait été missionnaire au Canada. Il fut à Longueuil le maître des novices de Mgr Taché, archevêque de St-Boniface.

Nous reviendrons sur la vie et les œuvres de cet excellent ouvrier de la vigne du Seigneur. Nous n'avons voulu aujourd'hui qu'annoncer sa mort édifiante. *Pretiosa in conspectu Domini, mors sanctorum ejus.*

*
.

C'était dimanche dernier grand jour de fête pour les sourds-muets de la ville qui, sous la direction du R. P. Masse de l'Institut de St-Viateur, se réunissent tous les dimanches, à la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, rue Lagarçhetière. Sur invitation de leur zélé directeur, Mgr l'Archevêque, accompagné de M. le Grand Vicaire, a bien voulu donner à cette infortunée portion de son vaste troupeau, une touchante et nouvelle marque de bienveillance, en se rendant dans l'après midi, au lieu ordinaire de leurs réunions.

Plus de soixante de ces infortunés, avides de contempler les traits de leur bien aimé et tendre archevêque, se pressaient dans cette enceinte.

Une adresse mimée par Albini Reid, sourd-muet, et traduite par le R. P. Masse fut présentée à Sa Grandeur qui y répondit en termes on ne peut plus appropriés. En quelques mots, Monseigneur leur démontra l'inappréciable avantage accordé aux sourds-muets d'entendre tous les dimanches la parole de Dieu et l'empressement qu'ils doivent mettre à venir prendre à Notre-Dame-des-Anges les saintes leçons qu'ils ne pourraient recevoir nulle part ailleurs.

Un salut solennel fut ensuite chantée par Mgr l'Archevêque, assisté, des RR. PP. E. Lecompte et F. Reid. La parure et le chant ne laissaient rien à désirer.

On remarquait au cœur les RR. PP. B. J. Pelletier, S.S., E. Lecompte, S. J., Ph. Lecompte, O. M. I., Frs Reid, chapelain des sourdes-muettes ; et J. B. Manseau, Ptre S. V., R. Masse, Ptre S. V. J. M. Young, C. S. V., A. Groc, C. S. V. et U. Lafond, C. S. V, tous de l'Institution des Sourds-Muets, du Mile-End.

S'il nous était permis d'exprimer un vœu, ce serait celui de voir la présente cérémonie se répéter souvent, afin de mieux faire connaître l'œuvre si belle et cependant trop peu encouragée des sourds-muets.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome. — Le Saint-Père a envoyé 5,000 francs au cardinal Battaglini, archevêque de Bologne, pour le monument qu'on construit dans l'église de Saint-François, en mémoire d'Alexandre V.

— *Hôpital fondé par le Saint-Père.* — Le Saint-Père fonde un hôpital pour les maladies chroniques, dans les bâtiments de l'antique hospice de Sainte-Galle, que vient de lui donner la princière famille Odescalchi.

Cet acte de munificence de Léon XIII est des plus opportuns : car, depuis longtemps, le conseil municipal discute la création d'un semblable hôpital à Saint-Sabas, mais il n'a rien encore décidé. Et depuis la démolition d'une partie de l'hôpital de San-Spirito, la nécessité d'une telle institution était urgente.

— *La protection des émigrants italiens en Amérique.* — L'évêque de plaisance, Mgr J. B. Scrolabrini, a eu une conférence avec les archevêques et évêques réunis dans sa ville épiscopale sur les meilleurs moyens de développer l'*Institut Christophe Colomb*, pour la protection des émigrants italiens en Amérique.

Attendu l'augmentation continuelle de l'émigration et les besoins spirituels, toujours croissants, des émigrants, Mgr de Plaisance a obtenu qu'un prêtre de l'*Institut Christophe Colomb* accompagnât les émigrants durant la traversée, les assistât et les suivit même, s'il le faut, sur le sol américain.

Le gouvernement italien ne donne aucun subside à l'Institut, et on le comprend du reste.

France. — *Les pèlerinages à Lourdes.* — Le nombre des pèlerins qui se sont rendus à Lourdes pendant la première quinzaine du mois de septembre est de 24,630.

Dans ce nombre, l'étranger a fourni son contingent.

On a compté 1150 pèlerins belges, 1000 suisses, 115 italiens et 46 venus de l'Amérique du Sud.

Pour la France, les départements qui ont fourni le plus grand nombre de pèlerins sont les suivants : Lot-et-Garonne 2872, la Seine-Inférieure 1900, la Haute-Garonne 1150, les Bouches-du-Rhône 725.

Etats-Unis. — La dédicace de l'Université catholique d'Amérique aura lieu très solennellement à Washington, le 13 novembre prochain.

C'est un fait dont l'importance ne saurait échapper à personne.

— Le Saint-Père vient de pourvoir de titulaires les évêchés qu'il a récemment érigés aux Etats-Unis. Il a nommé

Evêque de Winona, Mr Joseph Cotter, prêtre de l'archidiocèse de Saint-Paul ; — évêque de Saint-Cloud, M. Othon Zardetti, vicaire général du Dakota ; — évêque de Duluth, M. Jacques Mac-Golrick, prêtre de nationalité irlandaise, missionnaire et consultant dans l'archidiocèse de Saint-Paul ; — évêque de Sioux Falls, Mgr Martin Marty, vicaire apostolique du Dakota ; — évêque de Jamestown, M. Jean Shanley, ancien élève de la Propagande, prêtre du diocèse de Saint-Paul.

Japon. — *Convocation d'un Concile national.* — Le Saint-Siège vient de décréter la tenue d'un Concile national au Japon, pour le mois de mars 1890. Ce concile se composera de tous les délégués apostoliques, de tous les vicaires apostoliques et de tous les missionnaires de cette province ecclésiastique. Ce sera le premier synode de cette contrée. La Propagande a choisi la date de mars 1890, parce que le mois de mars prochain, marquera le vingt-cinquième anniversaire de la déconversion faite par les missionnaires d'une chrétienté japonaise qui, sans prêtres et sans évêques, avait conservé toute la foi et tout le rite catholique. Ce coin de terre avait été converti par Saint-François-Xavier et avait gardé intact le dépôt divin.

Ce concile a une importance non seulement religieuse, mais coloniale et politique. Le souverain et le gouvernement du Japon laissent toute liberté aux missions. Ils ont même soulevé l'idée d'introduire officiellement la religion chrétienne comme religion d'Etat. Ce qui explique ce vœu, c'est le désir du Japon d'entrer dans le mouvement européen et d'implanter dans le pays la civilisation occidentale. Or, le christianisme lui apparaît, à juste titre, comme l'agent le plus efficace de cette transformation.

LE VIATIQUE

(Suite et fin).

Au plus épais du bois, n'ayant ni lumière pour se guider, ni clarté d'étoiles, ils perdirent leurs bâtons.

— Nous ne pouvons aller plus loin, dit Antoine abattu ; à quoi bon marcher ? Comment se diriger ?

L'abbé prit dans sa poche une allumette et la frotta contre le couvercle de sa tabatière ; elle prit feu : Il alluma la lanterne et regarda autour de lui. Il vit Antoine pâle, sans chapeau, les mains déchirées par les ronces, les habits troués.

Il n'y avait pas trace de chemin aux alentours.

— Antoine, dit le curé, je te demande pardon de t'avoir emmené ; j'aurais dû venir seul !

Le paysan, irrespectueux pour la première fois de sa vie, haussa les épaules.

— Embrasse-moi, pauvre enfant ! reprit le curé ému jusqu'aux larmes.

Ils s'embrassèrent avec effusion. Antoine pleurait.

Il ne s'agit pas de pleurer, reprit le vieillard, après un moment de réflexion. Il faut nous tirer de là. Marchons, car, si nous nous arrêtons ici, le sommeil nous prendra, et le sommeil, c'est la mort.

Ils se remirent en marche. Mais l'abbé avait trop présumé de ses forces, il se traîna lentement une longue, une mortelle demie-heure, un siècle !

Et tout à coup :

— J'ai soif, dit-il, j'ai bien soif.

Il se baissa et voulut prendre de la neige pour la mettre dans sa bouche. Antoine s'y opposa.

— Vous seriez perdu ! dit-il. Prenez patience.

Quelque minutes s'écoulèrent. M. Broëx chancela. Antoine laissa tomber sa lanterne, prit le vieillard dans ses bras, et fit quelques pas en avant.

— Oh ! que j'ai soif ! murmura le vieillard d'une voix plaintive.

Antoine poussa un cri désespéré :

— A moi ! à moi ! cria-t-il follement, comme si on eût pu l'entendre dans cette solitude. Voici un saint du bon Dieu qui se meurt, fante-d'un peu d'eau !

Sa voix domina le vent et les éclats de la tempête, mais aucune voix ne répondit à son appel.

Le vieillard murmura :

— *In manus tuas Domine...*

Des larmes de rage et de douleur, jaillissant des yeux du pau-

vre paysan, tombaient goutte à goutte sur le visage glacé du pauvre curé. Antoine, à bout de forces, accablé, déposa son fardeau à l'abri d'un grand rocher, qui formait une espèce d'excavation. Ils restèrent là, plongés dans une torpeur mortelle, n'entendant rien, ne voyant rien.

Le vent redevint brise, le ciel s'éclaircit, la neige cessa de tomber ; nuages dispersés, entr'ouverts, laissèrent voir au coin de l'azur sombre constellé d'étoiles.

— C'est le paradis ! murmura l'abbé Broëx. Antoine, donne-moi un peu d'eau, par pitié... De l'eau, de la neige fondue !

— Mieux vaudrait boire du poison, monsieur le curé !

— Ah ! tu ne sais pas ce que je souffre. Un verre d'eau... Je donnerais ma vie pour arriver à temps au chevet du malheureux qui m'appelle.

Il y eût un silence.

— Monsieur le curé, demanda Antoine d'une voix un peu tremblante, avez-vous un canif ?

— Oui, prends-le dans ma poche !

Antoine obéit ; après vingt secondes, il reprit en poussant un soupir :

— Ouvrez la bouche, monsieur le curé, et buvez. Je vous donne mon sang, pur et chaud !

— Oh ! fit le prêtre.

Et, pour s'élever à la hauteur du sacrifice de ce paysan, il apuya ses lèvres sur le bras d'Antoine, que celui-ci venait de piquer à la saignée, et but comme fônt les chasseurs de chamois, surpris par la fatigue et la soif dans les glaciers. Il se sentait ranimé. Antoine lia fortement sa cravate sur la piqûre.

— Sauvé ! cria le curé. Enfant, tu as sauvé ton pasteur ! Dieu te bénisse...

En effet, on entendit soudain des cris d'appel, des voix ; on vit luire la lueur de plusieurs falots.

— Monsieur le curé ! criait-on

Et sept ou huit montagnards apparurent sur le théâtre de cette terrible scène. Depuis deux heures, ils cherchaient l'homme de Dieu.

L'abbé Broëx rentra le lendemain au presbytère. Démétrius Blanc avait eu la mort édifiante d'un vrai chrétien, reconcilié avec son Dieu.

On n'a jamais pu faire comprendre à Antoine Favel qu'il avait accompli un acte héroïque.

Charles BOET.

B. E. MCGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123

MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9 30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex, Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE,

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres-Eng)

MENEELY & CIE,

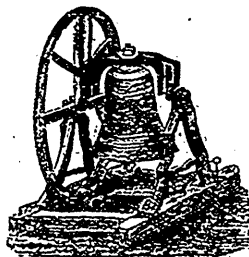
ETABLIS EN 1826. WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER. - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

VICTOR THIÉRIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
23 et 25, Rue Saint-Urbain, MONTREAL.
Téléphone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES
EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NORMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.
Conditions spéciales pour le clergé et les communautés-religieuses.

PENTURES

A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises et
et dans un plus grand nombre d'édifices
publics, les seules durables.
Aussi Bourrelets en Caoutchouc pour garantir du Froid par les Portes et Fenêtres
Chez L. J. A. SURVEYER, 1588, Notre-Dame.

CHARLES A. BRIGGS.
CHAPELIER et MANCHONNIER
MAISON FONDÉE EN 1862
Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc, Etc
2097, RUE NOTRE-DAME.

J. H. WALKER
DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS
ETABLI EN 1850
132, RUE ST-JACQUES, Montréal.

FONDERIE DES ARTISANS

FONDEE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel-
les, Balcons. Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.

120, RUE ANNE, - MONTREAL

LA ROYALE

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. ST-CYR,
agents du département français.

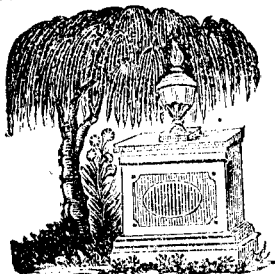
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecosais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50, Rue MCGILL, Montréal.



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,
POTEAUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

MILLER BROS. & MITCHELL

ETABLIS EN 1869

Machinistes, Constructeurs de Moulins et Ingénieurs,

MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETE,

*Pour les Passagers, le Service des Colis, les Ateliers et
les Salles à Manger, etc.*

110 à 120, Rue King.

Bureau : 122, rue King,

MONTREAL, P. Q.

LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le vingt-troisième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 20 Novembre 1889, à 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS: \$50,000,00

GROS LOT: UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1 Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 do	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements.....	200.00	6,000.05
60 do	100.00	6,050.00
200 Montres d'or.....	50.05	10,000.00
1000 Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000 Serviettes de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant - - - - - \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

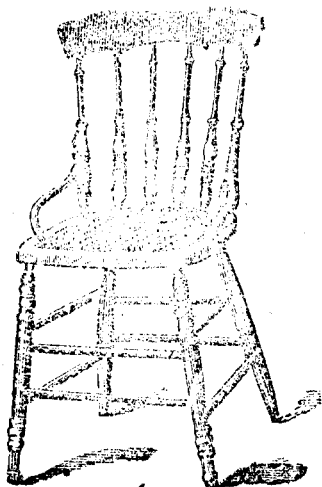
S. E. LEFEBVRE, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé
une spécialité. En Gros et en Détail.

1940, RUE NOTRE-DAME, 1940
Enseigne du Godendard Doré, MONTREAL.



GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.

JOS. ROBERT & FILS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 879 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ETABLIE EN 1825,
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances subsistantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

C. S. GAGNIER PEINTRE DECORATEUR
TAPISSIER
No 24 RUE VITRE No 24
MONTREAL.
ETABLIE EN 1850.

A. HURTEAU & FRERE,
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 106.
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU PLOMBIER, FERBLANTIER,
Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.
No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail.
Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers, etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.